



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale : Unité Territoriale d'Alès

Service Territorial : Territoire Vallée des gardons

Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° AL-2026-18-AT

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Portant sur des mesures d'interdiction de circulation et de stationnement pour une manifestation taurine

Sur la D936 du PR26+122 (44.011232382, 4.166867765) au PR23+11 (44.0002713202, 4.1799003335)

Sur le territoire de la commune de **BOUCOIRAN-ET-NOZIÈRES**, Hors agglomération

Date : du samedi 23 mai 2026 au dimanche 24 mai 2026

La Présidente du Conseil départemental du Gard

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental du Gard en vigueur portant délégation de signature,

Vu la demande formulée le 21/04/2026 par l'Association Festive Boucoirannaise, organisatrice de la manifestation.

Vu l'avis favorable de la DIR MED en date du 23/04/2026,

Vu l'avis du SMTBA en date du 07/05/2026,

Vu l'avis de LIO en date du 11/05/2026,

Considérant que pour le bon déroulement de la manifestation organisée par l'Association Festive Boucoirannaise , il est nécessaire d'interdire provisoirement la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur le tronçon hors agglomération de la route départementale D936, sur le territoire de la commune de **BOUCOIRAN-ET-NOZIÈRES**.

ARRÊTE

Article1: Réglementation

Sous réserve que la manifestation soit régulièrement autorisée au titre de l'ordre et de la sécurité publique, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits entre le samedi 23 mai 2026 et le dimanche 24 mai 2026 de 10h30 à 13h00, sur le territoire de la commune de **BOUCOIRAN-ET-NOZIÈRES** sur la section de route départementale hors agglomération, concernée par le parcours figurant au dossier présenté par l'organisateur et détaillées ci-dessous :

- sur la D936 du PR26+122 au PR23+11 sur la commune de **BOUCOIRAN-ET-NOZIÈRES**

Les dispositions prescrites à l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules des forces de l'ordre et aux véhicules des services de secours et d'incendie.

Article2: Déviation

Pendant tout le déroulement de la manifestation, une déviation sera mise en place. Les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire suivant:

Déviation dans le sens: ALES - NIMES Via: D 982, N 106 5.4 km, 4 min 30 s Se diriger vers l'ouest sur D 982 - 200 m Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur N 106 - 70 m Sortir du rond-point sur N 106 - 10 m Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m Se diriger vers le sud sur N 106 - 5 km Prendre la sortie 4 en direction d'Uzès - 100 m Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m Se diriger vers le sud sur N 106 - 200 m Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

Déviation dans le sens NIMES - ALES Via: N 106, D 982 5.7 km, 5 min Se diriger vers le nord-est sur N 106 - 400 m Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m Se diriger vers le nord-ouest sur N 106 - 4.5 km Prendre la sortie sur N 106 - 100 m Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m Se diriger vers le nord sur N 106 - 400 m Prendre le rond-point, puis la première sortie sur D 982 - 15 m Sortir du rond-point sur D 982 - 200 m Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

Un plan de déviation est joint au présent arrêté.

Article 3: Signalisation

Les usagers de la route devront être informés de la coupure et de la déviation concernées par le présent arrêté par une signalisation temporaire et suffisamment en amont du tronçon de route impacté.

La mise en place et le maintien en état de la signalisation temporaire réglementaire liée au présent arrêté y compris sur l'itinéraire de déviation ainsi que les dispositifs de signalisation provisoire mis en place à chaque carrefour sont à la charge et sous l'entière responsabilité de l'organisateur. Ils devront être conformes à l'instruction interministérielle consultable sur le site www.securite-routiere.gouv.fr sur la signalisation routière (livre I – 8e partie – signalisation temporaire).

Coordonnées de la personne responsable de la manifestation:

Téléphone portable: 0686208210

Les dispositifs de signalisation devront être déposés par l'organisateur dès la fin de la manifestation.

Article4 : Prescriptions diverses

Il est spécifié que les routes mises à disposition de l'organisation sont initialement conçues pour un usage normal et respectueux du code de la route.

Aussitôt après l'achèvement de la manifestation, l'organisateur est tenue de remettre en état initial la chaussée et ses dépendances, de réparer immédiatement tous les dommages qui auraient été causés au domaine public et ses dépendances.

Si un constat contradictoire a été établi préalablement, il ne pourra être réputé tenir compte des vices cachés. En l'absence de constat contradictoire, les lieux sont réputés en bon état d'entretien.

Par ailleurs, les affiches relatives aux fêtes votives étant considérées comme de la publicité, il est rappelé que, conformément au règlement de voirie, la publicité est interdite hors agglomération et sur les arbres, poteaux électriques, équipements de la circulation routière, éclairages publics, poubelles.

Article5 : Responsabilité de l'organisateur

La responsabilité de l'organisateur sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de l'inobservation de la présente réglementation.

En cas de dégradation de la chaussée, de ses dépendances et équipements, de nature à compromettre la remise en circulation, l'organisateur est tenu de contacter l'astreinte du département au 0810 00 80 01 L'astreinte d'intervention expertisera la section et prendra toutes les mesures nécessaires pour rétablir la circulation et garantir la sécurité routière des usagers.

Article 6 : Information des usagers

L'impact sur la circulation de cette manifestation pourra faire l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article7 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article8 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article9: Application

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,

M. le Directeur Général des Services du Département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

Copie sera adressée à :

Sous Préfecture d'Alès - Epreuves sportives,
Transports LIO,
PER ALES,
PER La Calmette,
M.NAVAS Theo, Association Festive Boucoirannaise ,
La commune de BOUCOIRAN-ET-NOZIÈRES,
SDIS du Gard,
DIR MED

Fait à Alès, le 12/05/2026
Pour la Présidente et par délégation,
Le Chef du Service Territorial Vallée des Gardons

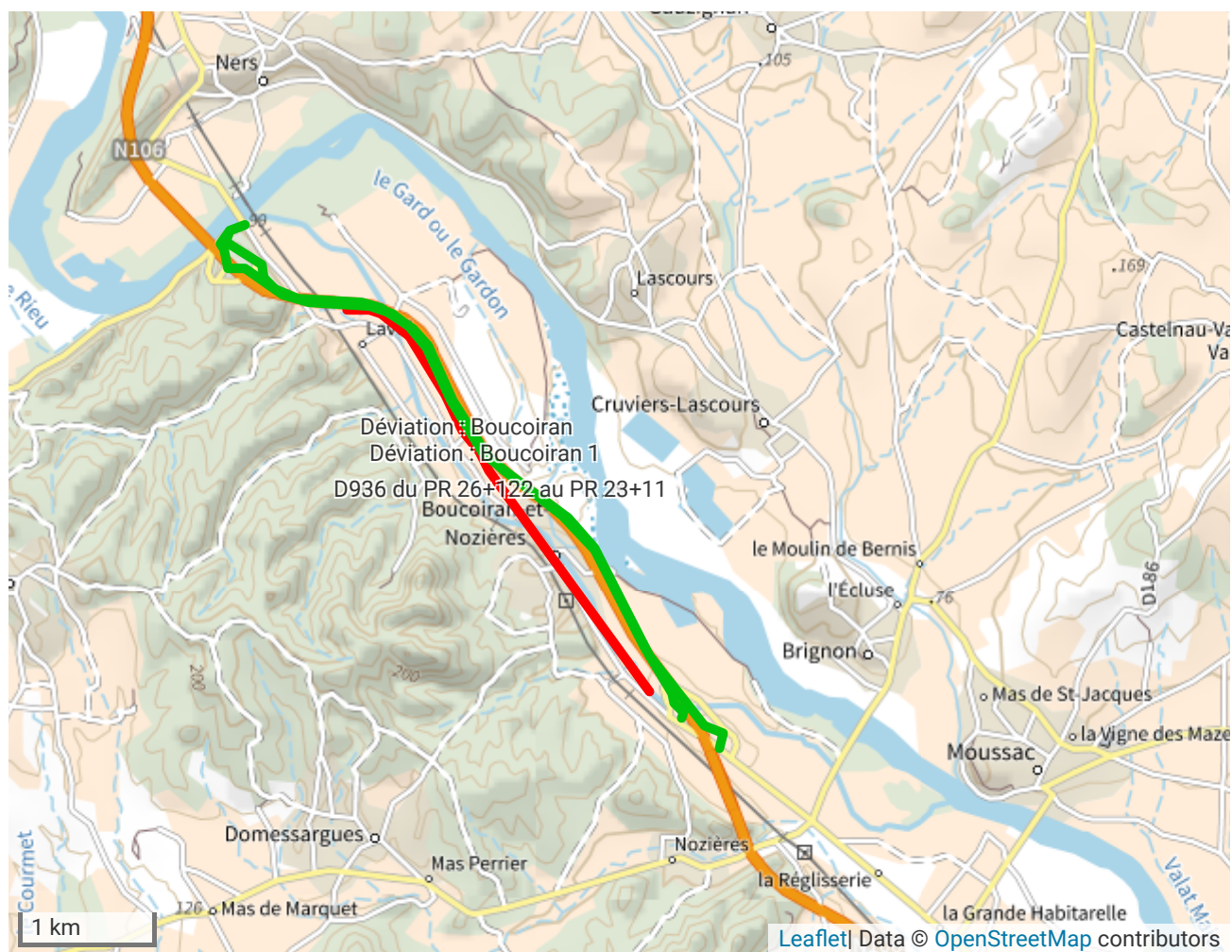


Jonathan VAN-OVERSTRAETEN

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- Itinéraire précis de la manifestation
- Réponse dir med.pdf
- Réponse Région.pdf
- Réponse smtba.pdf

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation Boucoiran

Via: D 982, N 106

5.4 km, 4 min 30 s

Se diriger vers l'ouest sur D 982 - 200 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur N 106 - 70 m

Sortir du rond-point sur N 106 - 10 m

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le sud sur N 106 - 5 km

Prendre la sortie 4 en direction d'Uzès - 100 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers le sud sur N 106 - 200 m

Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

Déviation Boucoiran 1

Via: N 106, D 982

5.7 km, 5 min

Se diriger vers le nord-est sur N 106 - 400 m

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le nord-ouest sur N 106 - 4.5 km

Prendre la sortie sur N 106 - 100 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers le nord sur N 106 - 400 m

Prendre le rond-point, puis la première sortie sur D 982 - 15 m

Sortir du rond-point sur D 982 - 200 m

Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

Lavol

1 Chem. des Prés, 30190 Boucoira...



Voiture



>> Aperçu

+ Ajouter des étapes

Partager

Re: Demande d'avis pour déviation

À partir de RUOT David (Chef du CEI) - DIRMED/DRC/CEI Boucoiran-Nozières <David.Ruot@developpement-durable.gouv.fr>

Date Jeu 23/04/2026 14:37

À BUREL Romain <romain.burel@gard.fr>

Cc FORTUNE Francis (Responsable du Pôle Exploitation) - DIRMED/DRC/PC <Francis.Fortune@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Avis favorable à la demande avec la pose d'un panneau de déviation en début de bretelle en limite avec votre giratoire au RD982 à la charge des organisateurs.

Cordialement

RUOT david

Le chef de centre du CEI de Boucoiran

Le 23/04/2026 à 13:42, > romain.burel (par Internet) a écrit :

Bonjour,

L'association Festive Boucoironnaise doit organiser une manifestation taurine les 23 et 24 mai 2026 de 10h à 14h entre le village de Boucoiran et le lieu-dit Lavol.

L'association souhaite dévier la RD936 par la RN106.

Comment se passerait la pose de la signalisation de déviation sur la RN ?

Pouvez-vous s'il vous plait, nous donner votre avis.

Restant à disposition.

Bien cordialement



Romain BUREL
Pilote d'exploitation

UT Alès - Service Territorial – Vallée des Gardons

DT-Direction des Territoires, 3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

Tél : 04 66 54 79 09 - Portable: 06 75 28 72 11 - Courriel : romain.burel@gard.fr

route fermée

À partir de GHEZALI Yahia <yahia.ghezali@laregion.fr>

Date Lun 11/05/2026 10:19

À BUREL Romain <romain.burel@gard.fr>

Cc COZZA Sylvain <sylvain.cozza@laregion.fr>; MEDINA Christophe <christophe.medina@laregion.fr>

Bonjour,

Suite à votre appel de vendredi, je vous confirme qu'aucun car LIO ne circule sur la commune de Boucoiran-et-Nozières le samedi entre 10h et 14h, ni le dimanche sur l'ensemble de la journée.

Cordialement.



Yahia GHEZALI | *Coordonateur Transports*

Unité : Ingénierie, Exploitation, Sécurité

Service : Régional des mobilités du Gard

Direction des Mobilités du Gard

maison de région de Nîmes

yahia.ghezali@laregion.fr | Tél.: +33 (0)0 00 00 00 00 | Mob.: +33 (0)6 74 27 77 53

www.laregion.fr

RE: Déviation RD936 par RN106

À partir de Pimprenelle POUILLOT-CHEVARA <p.pouillot-chevara@inddigo.com>

Date Jeu 07/05/2026 10:11

À BUREL Romain <romain.burel@gard.fr>

Bonjour,

Aucun véhicule du réseau Ales'Y ne passe par la RD936 le 23 et 24 mai. Cette déviation n'aura pas d'impact sur le réseau.

Désolée pour ce délai de réponse.

Cordialement,



Pimprenelle POUILLOT-CHEVARA

Coordination du SMTBA
Portable : 06 08 51 09 03

De : BUREL Romain <romain.burel@gard.fr>

Envoyé : jeudi 23 avril 2026 13:38

À : Pimprenelle POUILLOT-CHEVARA <p.pouillot-chevara@inddigo.com>; mehdi.el-ouadghiri@laregion.fr;
laurent.alvarez@laregion.fr

Objet : Déviation RD936 par RN106

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de romain.burel@gard.fr. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour,

L'association Festive Boucoironnaise doit organiser une manifestation taurine les 23 et 24 mai 2026 de 10h à 14h entre le village de Boucoiran et le lieu-dit Lavol.

L'association souhaite dévier la RD936 par la RN106.

Y a-t-il des passages de bus sur cette RD pendant les horaires de la manifestation ?

Pouvez-vous s'il vous plait, nous donner votre avis.

Restant a disposition.

Bien cordialement



Romain BUREL

Pilote d'exploitation

UT Alès - Service Territorial – Vallée des Gardons

DT-Direction des Territoires, 3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

Tél : 04 66 54 79 09 - **Portable:** 06 75 28 72 11 - **Courriel :** romain.burel@gard.fr